

2. Au fins du présent accord :

- a) L'« alerte aérospatiale » consiste à traiter, évaluer et disséminer les renseignements relatifs aux objets artificiels dans le domaine aérospatial et à détecter toute attaque contre l'Amérique du Nord, à la confirmer et à donner l'alerte, qu'il s'agisse d'aéronefs, de missiles ou de véhicules spatiaux, en appliquant les arrangements de soutien mutuel conclus avec d'autres commandements et organismes. Une partie intégrante de l'alerte aérospatiale continue à comporter la surveillance des activités aérospatiales mondiales et les développements connexes. La fonction d'alerte aérospatiale de NORAD pour l'Amérique du Nord comprend l'alerte aérospatiale, telle qu'elle est définie dans le présent paragraphe, pour le compte des commandements nationaux des États-Unis responsables de la défense anti-missiles.
- b) Le « contrôle aérospatial » consiste à surveiller l'espace aérien du Canada et des États-Unis et à en effectuer le contrôle opérationnel. Le contrôle opérationnel est l'autorité de diriger, coordonner et contrôler les activités opérationnelles des forces assignées, attachées ou autrement attribuées au NORAD.
- c) L'« alerte maritime » consiste à traiter, évaluer et disséminer les renseignements relatifs aux abords et zones maritimes et aux voies navigables intérieures respectifs du Canada et des États-Unis et à donner l'alerte des menaces maritimes envers l'Amérique du Nord ou de toute attaque envers celle-ci, en appliquant les arrangements de soutien mutuel conclus avec d'autres commandements et organismes, de manière à permettre aux commandements et organismes nationaux responsables de la défense et de la sécurité maritimes d'identifier et de confirmer ces menaces et d'y répondre. Grâce à ces fonctions, NORAD parvient à une compréhension d'ensemble commune des activités maritimes pour mieux identifier les menaces maritimes éventuelles à la sécurité nord-américaine. La surveillance et le contrôle maritimes sont exercés par les commandements nationaux et, s'il y a lieu, coordonnés de manière bilatérale.